

SYNDICALISME

La CAPEB défend vos entreprises sur le marché de la rénovation



■ Ouverture de MaPrimeRénov' aux particuliers bricoleurs, un non-sens total !

L'ANAH qui gère le dispositif MaPrimeRénov' envisagerait d'étendre le bénéfice de MaPrimeRénov' aux particuliers qui réalisent eux-mêmes leurs travaux de rénovation énergétique...

Nous pensons que l'idée d'évoquer une ouverture de MaPrimeRénov' à l'auto-réhabilitation envoie un signal "contre-productif". "Cela fait dix ans que des artisans se forment et subissent des contraintes pour être RGE, et aujourd'hui on envisagerait d'ouvrir MaPrimeRénov' aux particuliers ?" Réagit le Président de la CAPEB Nationale. *(Batiactu du 26/05/2023)*

Une telle décision entraînerait également, un risque de recours accru au travail au noir. "Car qui vérifiera que c'est bien M. Dupont qui a réalisé les travaux chez M. Dupont ? Et quid des assurances professionnelles ?"

"Ce genre de propos illustrent un paradoxe dans le discours de l'État", ajoute Jean-Christophe Repon. "D'un côté, il y a la volonté d'une montée en compétences des professionnels ; de l'autre, une tendance à vouloir favoriser l'auto-réhabilitation et des formes de travail illégal. Nous voulons, pour notre part, qu'il y ait de plus en plus d'artisans compétents, à qui il ne faut pas venir dire que leurs clients pourraient faire aussi bien qu'eux !".

■ Une crise immobilière ?

Jean-Christophe REPON évoque l'actualité du secteur, marquée par la crise du logement. Il a fait écho à l'interview du Président de la République publiée dans Challenges le 10 mai qui rejoint notre position au sujet de cette crise, à savoir qu'**il ne s'agit pas véritablement d'une crise du logement mais surtout d'une crise immobilière.**

Le Président de la CAPEB rappelle qu'avant le COVID, la maison neuve représentait 60 % de l'activité et la rénovation 40 %. Aujourd'hui, une bascule s'opère. On est face à une transformation du logement qui place les entreprises artisanales du bâtiment au cœur des enjeux : environnementaux, sociétaux, économiques et donc au rang des acteurs à prendre véritablement en considération. Leur modèle constitue LE modèle d'avenir par excellence.

■ Vos entreprises représentent 96 % des entreprises du secteur et sont leaders sur le marché de la rénovation

Jean-Christophe Repon ajoute que le marché de la rénovation concentre un potentiel considérable insuffisamment exploité. Ce marché ne connaît pas de coup de frein. "Nous dans la rénovation, d'ici 2030, on peut créer 200 000 voire 300 000 emplois au regard du nombre de chantiers que cet enjeu représente, en particulier avec 5 à 10 millions de passoires thermiques à rénover".

Le sujet est central : il faut massifier la rénovation énergétique pour répondre aux objectifs fixés en matière de diminution de nos gaz à effet de serre, mais aussi renforcer l'accessibilité des logements et prendre en compte le mal logement dont souffre une partie de la population. Tout ceci devrait conduire à considérer la rénovation des logements de préoccupation majeure.

Le Président de la CAPEB souligne à cet égard qu'il est impératif de libérer le potentiel des entreprises artisanales du bâtiment. Il rappelle qu'elles représentent 96 % des entreprises du secteur, près de la moitié des effectifs salariés du bâtiment et qu'elles sont leaders sur le marché de la rénovation.

La CAPEB défend ce modèle d'entreprises, celui de la TPE, de l'entreprise à taille humaine, l'entreprise de proximité si essentielle à la vie des territoires.

■ 2022, année critique

Jean-Christophe Repon fait état des dernières données conjoncturelles qui montrent un ralentissement pour le premier trimestre 2023, ralentissement de l'activité qui a commencé début 2022 sous l'effet des hausses des prix des matériaux, du coût de l'énergie, des difficultés d'approvisionnement et de l'inflation qui comprime le pouvoir d'achat des ménages.

L'année 2022 aura plongé nos entreprises dans une situation d'incertitude inédite. Jean-Christophe Repon rappelle rapidement les faits marquants de cette année 2022 : mise en place d'un observatoire des prix des matériaux, tenue des Assises du bâtiment annoncée par Bruno Le Maire à l'AG 2022 de la CAPEB, lancement d'une mission de réflexion sur la transparence des prix par la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, sous la présidence de Guillaume Kasbarian.

Il rappelle également que la CAPEB avait impulsé un mouvement sans précédent de solidarité économique au sein de la filière bâtiment qui regroupe 43 industriels et distributeurs, engagés aux côtés des entreprises artisanales du bâtiment.

Ce travail de fond mené inlassablement par la CAPEB lui a permis, pour la 4^e année consécutive, d'augmenter le nombre de ses adhérents, au nombre de 61 000 aujourd'hui.

Les entreprises sont en prise avec l'inertie des pouvoirs publics quant à la mise en œuvre concrète de décisions annoncées ainsi qu'à des injonctions contradictoires.

■ **RGE/CEE/MAPRIMERENOV' : ces dispositifs sont si complexes que les entreprises s'en éloignent**

Jean-Christophe Repon prend l'exemple de la simplification des dispositifs CEE et MaPrimeRénov' et l'expérimentation "les accompagnateurs des pros" dans le cadre du programme OSCAR, faisant observer que c'est un chemin contraire à la décision annoncée qui a été emprunté, conduisant à compliquer davantage le quotidien des entreprises : la demande de la CAPEB de lutter contre la fraude des éco délinquants s'est traduite sur le terrain par un renforcement des contrôles sur les entreprises vertueuses. Celle visant à simplifier le dispositif Ma Prime Rénov' s'est traduite par un rallongement invraisemblable du délai de paiement qui pénalise tant les entreprises que leurs clients.

Pour 2023, la CAPEB entend donner aux entreprises artisanales du bâtiment les moyens d'exercer leur métier sereinement pour qu'elles puissent relever le défi la rénovation énergétique. Elles ont tous les atouts pour le faire : compétences, savoir-faire, présentes partout sur les territoires au plus près des particuliers. Encore faut-il qu'elles ne soient pas face à des freins qui brident leur potentiel.

■ **Des solutions pour permettre au marché de la rénovation de décoller**

Suite à nos nombreuses demandes et alertes restées sans réponse, nous avons proposé aux ministres Bruno Le Maire, Olivier Klein, Olivia Grégoire, Christophe Bechu et Agnès Pannier Runacher,

notre feuille de route de mesures prêtes à l'emploi dans l'espoir qu'ils en fassent la leur.

Ces 15 propositions visent à permettre au marché de la rénovation de décoller véritablement et à parvenir à l'objectif de massification espérée.

Jean-Christophe Repon cite les mesures visant à simplifier drastiquement les dispositifs **RGE/CEE/MAPRIMERENOV' : ces dispositifs sont si complexes aujourd'hui que les entreprises s'en éloignent, ce qui va exactement l'opposé du but recherché et ne conduit qu'à ralentir notre réponse au défi de la rénovation.**

Il explique également comment accroître le nombre d'entreprises éligibles à la réalisation de travaux de rénovation énergétique avec la création d'un consuel de la rénovation énergétique qui repose sur deux mots d'ordre : simplification des exigences administratives + crédibilité grâce à la mise en place de contrôles systématiques.

■ **Des GME pour des projets de rénovation énergétique globale**

Il plaide une fois encore pour l'aménagement et la sécurisation juridique des Groupements Momentanées d'Entreprise que nous portons dans le cadre d'une proposition de loi. Cela mettra fin à la solidarité de fait entre entreprises et permettra à ces entreprises de répondre aux attentes des clients sur des projets de rénovation énergétique globale.

■ **Un prêt vert en 3 clics**

Enfin, il rappelle la demande de la CAPEB de mettre en place un prêt vert en 3 clics pour financer le reste à charge des particuliers.